



N° 3 - AVRIL 2007

Bulletin de la **Coordination des Eurasiens de Paris**

Association loi 1901, 25, rue Vauvenargues, 75018 Paris - <http://www.rapatriés-vietnam.org>



ÉDITO) Choisir son camp

Depuis le 7 octobre 2006, la Coordination des Eurasiens de Paris s'est dotée d'une nouvelle direction collégiale et a opté pour un changement d'adresse de son siège social (CEP, 25, rue Vauvenargues, 75018 Paris).

Voici un an déjà, la CEP était née de notre volonté de préserver et de maintenir les liens qui relient les enfants du CAFI de Sainte-Livrade-sur-Lot et les rapatriés d'Indochine des centres d'accueil de Bias, de Noyant avec qui ils partagent une histoire commune.

Nous voulons être ce lien d'amitié et de mémoire avec ce camp, abandonné par les Pouvoirs publics pendant 50 ans. Nous sommes sûrs qu'il a une âme, une histoire, et notre devoir est de le faire vivre avec ses racines. 2007 est l'année de la rénovation du CAFI. Nous

«*Notre devoir est de nous unir et de montrer à l'opinion, à la mairie et à l'État notre attachement au CAFI.*»



pensons que nous avons un droit de regard sur ce site historique car, notre enfance, nous l'avons passée dans ce camp avec nos souffrances, mais aussi avec nos joies. C'est pourquoi nous devons être consultés par les Pouvoirs publics à chaque étape de sa rénovation, afin que l'exception culturelle de ce site historique que nous réclamons soit préservée et que les intérêts des habitants actuels et futurs du CAFI soient défendus. Nous nous opposerons à tout projet qui tente à normaliser le CAFI. Nous voulons être des acteurs constructifs de cette rénovation et non des spectateurs passifs comme l'ont été nos parents. Notre devoir est de nous unir dans ce combat et de montrer à l'opinion, à la mairie et à l'État notre attachement à ce camp. Tous ces objectifs exigent de notre part beaucoup de volonté, de disponibilité, mais aussi des moyens financiers. Grâce à vos adhésions et à vos dons, nous pourrions ensemble mener à terme ces objectifs.

Daniel Frêche

SOIRÉE-DÉBAT DU 27 AVRIL (À 19H30)
SUR LES RAPATRIÉS D'INDOCHINE
À LA MAIRIE DU 12^E ARRONDISSEMENT,
SALON OUTRE-MER, 130, AVENUE DAUMESNIL,
75012 PARIS (M^O DUGOMMIER)

Organisation: Coordination des Eurasiens de Paris (CEP) et les Conseils des quartiers de Paris (12^e)

- 1) **Courte introduction** sur le contexte dans lequel s'inscrit cette projection: l'organisation d'une conférence-débat sur les rapatriés d'Indochine, par certains côtés, rejoint la discussion actuelle sur la loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation envers les rapatriés. Elle est motivée par deux dates symboliques pour les rapatriés d'Indochine qui sont les 50 ans de accords de Genève (20 juillet 1954) et les 50 ans du retrait définitif de la France de l'Indochine en 1956 et, par conséquent, de l'arrivée des premiers rapatriés de l'Histoire de la France (5 mn).
 - 2) **Présentation des intervenants** (5 mn): Pierre Brocheux, historien, spécialiste de l'histoire d'Indochine; Dominique Rolland, écrivain, anthropologue, auteur du livre *De sang mêlé*; Marie-Christine Courtes, coréalisatrice du film *Le Camp des oubliés*; les membres de la CEP, témoins directs de l'histoire du camp.
 - 3) **Présentation très succincte par M. Christine Courtes du projet de son documentaire.**
 - 4) **Projection du film** (durée: 55 mn).
 - 5) **Intervention de Marie-Christine Courtes:** quelle a été la motivation de la réalisatrice et quelle analyse a-t-elle tirée de sa rencontre avec les témoins? Réponses aux questions sur le film lui-même: personnages, conditions du tournage... (durée: 15 minutes).
 - 6) **Intervention de Pierre Brocheux:** contexte historique des rapatriements entre 1954 et 1956. Réponse aux questions de la salle (15 mn).
 - 7) **Intervention de Dominique Rolland:** la place des rapatriés dans la société française, les questions relatives aux conséquences de la décolonisation. Réponses aux questions de la salle (15 minutes).
- Libres-échanges avec les membres de la CEP** sur la problématique du camp de Sainte-Livrade suivis d'un verre de l'amitié (30 minutes).
Durée totale: 2 h 30 mn.

Grâce à votre présence massive, le gala du 24 mars fut une réussite

Tout le bureau de la CEP tient à remercier les quelque 420 amis du CAFI, adhérents et leurs familles pour leur soutien et leur participation au Gala du 24 mars 2007. Ce fut, de l'avis général, une soirée très réussie. Nous vous donnons donc rendez-vous en 2008! Et merci encore.



Daniel Frêche, président; Louise Douart-Sinouretty, vice-présidente; Henri Cazes, trésorier; Albert Vandjour, secrétaire; Michel Bui, secrétaire adjoint; Chantal Brette, Vivienne Frêche, Angeline Samel, Jean Alfred, Joaline Vandjour, membres du bureau.

La balle est dans votre camp



À l'approche des beaux jours, et sous la houlette de leur ancien entraîneur GO, pourquoi les anciens footballeurs du camp de Sainte-Livrade ne se retrouveraient-ils pas, un week-end, avec

leur famille, dans un des nombreux parcs de Paris pour un déjeuner collectif sur l'herbe et pour un match de foot ? Bonne ou mauvaise idée !

Compte rendu du Comité de pilotage du 22-11-2006

En présence de M.le Préfet, Mme la Sous-Préfète, M.le Maire de Sainte-Livrade et ses adjoints, des délégués du Conseil régional et du Conseil départemental, la DASS, les concepteurs, les opérateurs et les architectes du projet, la DDE... Et des associations du CAFI représentées par Nina Sinnouretty-Douart, de la CEP, et Patrick Fernand, de l'ARAC.

Cinq points sur l'avancement du projet de la requalification du CAFI sont débattus :

1) Projet du CAFI

Création d'une voie communale entre le CAFI et le centre-ville, afin qu'un lien direct relie la ville au camp. Ce projet de voirie est une exigence et une priorité de l'ANRU pour boucler le projet financier avant fin décembre 2006. Mais il y a des emplacements réservés sur le tracé et la mairie a des difficultés pour obtenir des engagements des lots par les propriétaires riverains. Le projet intégrera celui du Moulin de Lot pour nuancer (révision du poste en PLU).

2) Projet d'aménagement

Les opérateurs HABITAT et PACT 47, leur niveau d'évaluation pour l'espace collectif restant, espace public et espace privé. Le découpage des îlots, soit 42 000 m², sera réparti en logements privés, accession à la propriété, entreprises cessibles et bailleurs sociaux. Conséquence sur la destruction et la démolition. Le directeur de l'ANRU est d'accord pour les 31 îlots proposés. Dans l'hypothèse de la réalisation de la 1^{re} tranche qui sera réalisée en 3 ou 4 étapes pour le transfert, le démarrage sera fait sur les espaces vierges (emplacement des écoles et emplacement de la salle des fêtes et bâtiment de chez Gontran).

3) Plan et proposition du projet par le cabinet Brassier (concepteur)

Le tracé de la voirie est à peu près respecté, les voies sont élargies et arborées, des places de parking, deux commerces de 200 m² en vis-à-vis autour du terrain de foot, un lot pour la salle de fête ou réunion... Vers les locaux de l'ex-direction, un bassin de rétention d'eaux pluviales, entouré d'arbres, sera créé, l'église et la pagode seront maintenues et rénovées, une stèle en mémoire des rapatriés et un musée d'Histoire vivante seront érigés. Ce projet de la préservation de notre mémoire culturelle est la seconde priorité de l'ANRU.

4) Plan d'accompagnement

LOGIS 47 et HABITALIS sont les concepteurs du projet qui travaillent pour la contrainte économique et sociale. La MOUSS a déjà fait son enquête sociale auprès des habitants du CAFI et n'a pas encore communiqué son rapport à la mairie.

Il leur faut trouver des solutions adaptées à chaque ménage avec leurs caractéristiques, leur catégorie de logement qui varie du T1 à T4, leurs sources de financement social.

Pour la 1^{re} tranche de 31 ou 32 îlots locatifs en individuel ou semi-individuel avec espace privatif extérieur, les relogements pour les ayants droit et les prioritaires se feront dans l'hypothèse où la contractualisation du projet démarre en mars 2007. Dans cette hypothèse, la mairie serait susceptible de démarrer le programme avec les commerces après complète libération du foncier au 4^e trimestre 2007. Cette procédure d'urbanisme est obligatoire et légale et l'autorisation de vendre à LOGIS 47 sera effective. La DASS interviendra pour l'accompagnement de nos mamies qui auront le logement gratuit.

5) Mise en œuvre de l'opération

Dans la tranche de priorité, il est nécessaire de caler un certain nombre de logements, ce travail sera fait par la MOUSS.

AUX QUESTIONS QUE LA CEP A SOULEVÉES :

- Est-ce que le nombre de 124 logements à construire par l'étude de PACT 47 en 2005 et 2006 est toujours retenu pour le projet ?

Non, il n'y aura pas assez de terrain constructible.

- Pour la 2^e tranche de travaux, combien d'îlots sont prévus ?

Ils ne savent pas, peut-être 15.

- Combien de temps dureront les travaux de la 1^{re} tranche ?



Ils ne savent pas, alors que le délai de construction imposé par l'ANRU doit commencer en 2007 et finir en 2011.

- Le financement du projet a-t-il été approuvé et adopté définitivement par l'État ?

Seulement sur le principe. À l'heure actuelle, le montage financier de l'opération est à zéro, la mairie n'a pas eu les réponses des collectivités locales.

- Est-ce qu'une réunion publique d'informations sur la requalification du CAFI pourrait être rapidement proposée aux habitants ?

Oui, très prochainement. La CEP rappelle encore une fois que les rapatriés d'Indochine sont attachés à préserver la forte identité culturelle et sociale de ces lieux.

TAXES d'HABITATION

La CEP a soulevé un point qui se rapproche de la requalification et qui n'a même pas été débattu au conseil municipal de ce mois d'octobre 2006, c'est celui de la taxe d'habitation demandée à 16 habitants occasionnels du CAFI. Cette mesure va à l'encontre de la loi du 26 décembre 1961 qui est une loi qui se veut généreuse. La jouissance gratuite des logements vacants, à la suite d'un décès des anciens, ne compense absolument pas l'absence de dispositif spécifique à la communauté vietnamienne, si bien que les membres de cette dernière ont l'impression de subir une sorte d'ostracisme ou plutôt un acte de rétorsion qui relève du seul arbitraire du maire et qui augure mal de la prochaine opération de rénovation. Rien ne justifie cette urgence fiscale, d'autant que la municipalité, depuis 1998, n'a rien fait pour mettre aux normes les bâtiments et que ces derniers ne tiennent que par les travaux que les occupants ont faits à leurs frais.

Réponse du maire : c'est maintenant le travail du Trésor public. Il considère que les 16 logements sont occupés par des vacanciers qui ont des moyens (enquête fiscale effectuée). Même réponse de monsieur le Préfet, les habitants doivent entrer dans le droit commun.

RÉCUPÉRATION DES LOGEMENTS AU CAFI

Liste à remettre à jour, mais d'ores et déjà :

- sur 7 logements vacants et sans compteur électrique, une affiche est placardée avec avis de la municipalité pour récupération ;

- pour les 42 logements occasionnels, la mairie va prendre acte pour les récupérer l'année prochaine ;

- à notre question : « Cela ne rendra pas légale la procédure vis-à-vis de la loi quant au statut juridique pour les faire partir ? », la réponse fut : « Une procédure légale va se mettre en place pour couvrir la municipalité et PACT 47, des mesures juridiquement applicables et officialisés. »

Mme Catherine Vautrin, ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la Parité, répond à la CEP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, le 8 mars 2007
Ministère de l'Emploi et de la Cohésion sociale et à la Parité
101, rue de Grenelle, 75007 Paris
Téléphone: 01 55 55 10 10
Télécopie: 01 55 55 49 20

La Ministre
CV/MA/11c
SCOP N°07007951

Monsieur le Président,

Lors de l'examen du projet de la loi de finances 2006, j'avais pris l'engagement, en réponse à une question de l'honorable parlementaire, M. Yves SIMON, de demander une mission d'expertise sur la situation des rapatriés d'Indochine.

Il ressort du rapport, qui m'a été remis par la mission IGAS, que les rapatriés d'Indochine ont bénéficié de la plupart des mesures d'aide et d'indemnisation prises en faveur des rapatriés du Maghreb. Seule l'allocation de reconnaissance accordée aux anciens membres des formations supplémentaires qui ont combattu aux côtés de l'armée française en Algérie ne leur a pas été accordée. Ce rapport préconise un certain nombre de mesures, exprimant la reconnaissance de la France à l'égard des rapatriés d'Indochine. Je partage évidemment l'analyse de la mission d'inspection, selon laquelle le besoin de reconnaissance exprimé par ces combattants de la France mérite considération.

C'est pourquoi, le gouvernement a, d'ores et déjà, engagé avec le concours de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), une opération de démolition-reconstruction du centre d'accueil (CAFI) de Sainte-Livrade-sur-Lot.

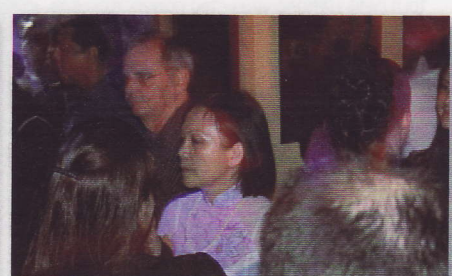
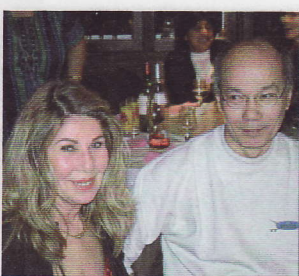
Par ailleurs, le rapport précité de l'IGAS préconisait la désignation au sein du Haut Conseil des Rapatriés d'une personnalité pouvant faire valoir les attentes des rapatriés d'Indochine. Dès le mois de décembre, cette nomination a eu lieu en la personne du général SIMON. Enfin, je vous informe que je lui ai également transmis votre correspondance en lui demandant de bien vouloir vous recevoir, afin de faire le point sur la situation des rapatriés d'Indochine.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Catherine VAUTRIN

À M. Daniel FRECHE, président de la Coordination des Eurasiens de Paris (CEP)

Voici quelques photos du Gala du 24 mars



Tous les «people» du CAFI (environ 420 convives) se sont retrouvés au restaurant *Le Chinatown*, au cœur du quartier asiatique de Paris, à l'occasion de la fête organisée par la Coordination des Eurasiens de Paris. Ce fut l'occasion, pour certains, de se retrouver 30 ans plus tard (des cheveux blancs en plus, des kilos en trop, des ventres plus rebondis, des fronts plus dégarnis...), dans une ambiance amicale et joyeuse. Des retrouvailles assez émouvantes...

Lettre ouverte aux candidats à l'élection présidentielle



La Coordination des Eurasiens de Paris
C/O M. Daniel FRECHE
11, allée Robert-Schmitt
93320 Les Pavillons-sous-Bois

Paris, le 28 février 2007

Madame, Monsieur

Le 23 février 2005, la loi portant reconnaissance de la Nation et contribution en faveur des rapatriés était adoptée. Dans son article 1, elle étendait l'hommage de la Nation aux rapatriés d'Indochine, sur la proposition du député de l'Allier, M. Yves Simon. Cette loi reconnaissait aux rapatriés d'Indochine un statut juridique et une « existence » légale 49 ans après leur arrivée en France.

Dans ses statuts, la Coordination des Eurasiens de Paris s'est donné pour but de défendre les rapatriés d'Indochine dans le cadre de la Loi du 23 février 2005 à travers son article 1.

En 2003, à la publication du rapport du député du Lot-et-Garonne, M. Dieffenbacher, sur les rapatriés, et, en 2004, année du 50^e anniversaire de la bataille de Diên Biên Phu, la Coordination des Eurasiens de Paris, de concert avec des associations locales de défense des rapatriés d'Indochine, avait entrepris auprès des Pouvoirs publics, des hommes politiques et des médias des actions pour attirer l'attention sur le destin de certains Français d'Indochine rapatriés dans les années 1955/1956, oubliés de tous et privés de tout statut pendant 50 ans.

La défaite de Diên Biên Phu avait vu le Vietnam accéder à l'indépendance et contraint la France à abandonner sa souveraineté sur l'Indochine. En 1955, commencèrent les opérations de rapatriement des Français d'Indochine qui n'avaient pas les moyens de le faire par eux-mêmes. Elles étaient organisées par bateau, sur des navires embarquant les rapatriés à Saigon et les débarquant à Marseille. Ces « voyages sans retour » furent réguliers durant toute l'année 1956. Les derniers rapatriés français arrivèrent en France en 1960.

Ces Français, dépossédés de tous leurs biens, n'avaient pas de famille en France. Il y avait des gens déjà âgés ou invalides, des veuves de militaires ou de civils français, des familles monoparentales avec des enfants nés de pères ou de mères français. Ils furent répartis dans des centres d'hébergement installés aux quatre coins de l'Hexagone, et dont les plus importants étaient ceux de Noyant-d'Allier (1 700 personnes), de Sainte-Livrade-sur-Lot (1 200 personnes) et de Bias (700 personnes) dans le Lot-et-Garonne, centres où l'hébergement devait être « provisoire ». Il est à noter que le « camp » de Bias servira également à l'hébergement de familles de Harkis après la guerre d'Algérie.

Historiquement, la loi du 26 décembre 1961 fut la première à définir le statut de rapatrié : « Les Français, ayant dû ou estimé devoir quitter, par suite d'événements politiques, un territoire où ils étaient établis et qui était antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France, pourront bénéficier de la solidarité nationale affirmée par le préambule de la Constitution de 1946, dans les conditions fixées par la présente loi. »

Cette loi de solidarité prévoyait des mesures d'indemnités, d'aides au logement et à la réinsertion. Elle a servi de base aux quatre textes adoptés par la suite en faveur des rapatriés. Prises après la guerre et les événements d'Algérie, celles-ci concernaient uniquement les rapatriés d'Afrique du

Nord et les Harkis : lois des 15 juillet 1970, 16 juillet 1987, 22 juin 1994, comme celle du 23 février 2005.

Ces Français d'Indochine, parmi les premiers rapatriés de l'Histoire de France, furent systématiquement ignorés et exclus de cette législation et n'ont bénéficié, à ce jour, de l'Etat français d'aucune des mesures d'indemnisation, de reclassement et d'insertion déjà prévues dans la loi cadre du 26 décembre 1961....

C'est pourquoi nous soutenons que la question du statut des rapatriés d'Indochine n'est pas réglée par la loi du 23 février 2005, et souhaitons qu'à la reconnaissance morale, s'ajoute une reconnaissance matérielle analogue à celle accordée aux autres rapatriés, par exemple aux Harkis et assimilés dans la loi du 23 février 2005.

Car, depuis leur arrivée en France, tout était mis en place pour organiser leur mise à l'écart. Les centres d'accueil étaient administrés de manière autoritaire, totalement arbitraire et empirique. En mai 1959, l'arrêté « Morlot », pris au niveau du ministre de l'Intérieur, représenté à ce jour le seul texte statutaire relatif aux rapatriés d'Indochine. Sous le prétexte de la gratuité de l'hébergement des rapatriés, ses dispositions étaient particulièrement contraignantes et humiliantes. Contraires aux libertés individuelles dont jouissaient l'ensemble des Français, les dispositions de cet arrêté n'avaient pour but que l'organisation interne (la police) des centres d'accueil, ne déterminant aucune vraie politique d'insertion et contredisaient les principes généraux d'indemnisation, de solidarité, d'aide et d'insertion préconisés par la loi du 26 décembre 1961.

Aujourd'hui, au CAFI (Centre d'Accueil des Français d'Indochine) de Sainte-Livrade-sur-Lot, une centaine de rapatriés d'Indochine de 1956 et leurs descendants vivent dans les mêmes conditions de précarité qu'il y a 50 ans. La commune, ayant racheté le site, a pris le relais de l'Etat. Ces personnes voient leur avenir comme incertain et craignent un nouveau déracinement, la perte de leurs repères, dans une opération de rénovation urbaine visant à normaliser ces lieux, sans aucune considération et aucune compensation pour ces années de souffrance et d'exclusion.

La Coordination des Eurasiens de Paris, parlant au nom des rapatriés d'Indochine des centres d'accueil, souhaite que les candidats à l'élection présidentielle se déterminent sur la question de la reconnaissance pleine et entière des rapatriés d'Indochine, qu'ils prêtent attention à leurs revendications qui visent à leur rendre une dignité à la hauteur de leur choix, la France comme leur vraie patrie, leur « mère » (selon le mot d'Albert Camus : « Entre ma mère et ma terre, j'ai choisi ma mère. »), dignité qui passe par une reconnaissance morale et matérielle.

La Coordination des Eurasiens de Paris est prête à rencontrer les candidats à l'élection présidentielle ou leur représentant, afin de faire progresser la cause des rapatriés d'Indochine des centres d'accueil, ces « oubliés de l'Histoire ».

Le président de la CEP, M. Daniel FRECHE

« La Coordination des Eurasiens de Paris souhaite que les candidats à l'élection présidentielle se déterminent sur la question de la reconnaissance pleine et entière des rapatriés d'Indochine, qu'ils prêtent attention à leurs revendications qui visent à leur rendre une dignité à la hauteur de leur choix, la France comme leur vraie patrie, leur « mère », dignité qui passe par une reconnaissance morale et matérielle. »

La fête du Têt au CAFI

Plus habituée des défilés du 13^e, c'était la première fois que je passais la fête du Têt au CAFI. Modestes, les habitants m'avaient prévenue, ce n'est pas une grande fête, c'est tout petit. Rendez-vous était donc pris pour le dimanche matin 9 heures. Devant la pagode, Patrick et ses compagnons sont frais et de bonne humeur, enthousiasmés par la nouvelle tête du dragon. Tonton Lejeune est venu ouvrir la pagode et prier avant d'accueillir le dragon qui danse devant l'autel. Tous semblent ravis que la journée commence ainsi. Puis la troupe se dirige dans les allées visitant chaque famille, le son du tambour et des pétards accompagnant leur arrivée. Les habitants sont heureux de la venue du dragon, qui danse et est dompté par le génie donateur, les familles allument une guirlande de pétards et mettent l'enveloppe dans la bouche du dragon. Des mamies offrent à tous des chocolats en guise de bonne année. D'ailleurs, tous se souhaitent « Nam Moi ». Sans relâche la troupe de l'ARAC se relaie dans le dragon ou à la musique. Au fil de la journée les spectateurs



s'étoffent, les plus petits sont émerveillés et les plus grands retrouvent leur âme d'enfant en lançant des pétards.

Mini-pause déjeuner pour la troupe, le temps d'un pot à l'ARAC et ils repartent pour le spectacle devant chez Véronique et chez Gontran. Là, il y a beaucoup de monde, les familles revenues au CAFI pour ce jour spécial ou des Français venus partager cette fête avec les Eurasiens. Puis le dragon reprend ses visites chez les habitants, les jeunes relayant de temps en temps la troupe, au tambour, à la cymbale et même dans le dragon. On sent que la relève est assurée. Fatigués mais heureux les membres de la troupe partent en direction des nouveaux bâtiments. Ils ne semblent plus vouloir s'arrêter. La fête se terminera en beauté chez les Cazes à 21 h. La longue journée se finira par une danse à la leur des phares des voitures, avec beaucoup d'habitants du CAFI et avec une guirlande aux mille pétards. Après cette journée, je peux dire que je préfère la fête du Têt au camp car il y a une vraie ambiance et une vraie chaleur humaine.

Nadège Lobato de Faria